



**CSE
DIRECTIONS
TECHNIQUES**



L'ACTU MENSUELLE CSE du 27 mars 2023

En introduction de cette réunion plénière du CSE DT, voici quelques extraits de la déclaration liminaire UNSA qui a été lue en séance.

Suite à l'annonce des accidents mortels survenus récemment,
« l'UNSA-Ferroviaire a une pensée toute particulière pour les familles de deux salariés décédés tragiquement en ce mois de mars, le 9 mars à Vaumort et le 17 mars à Saint-Cloud.

Nous leur adressons nos sincères condoléances.

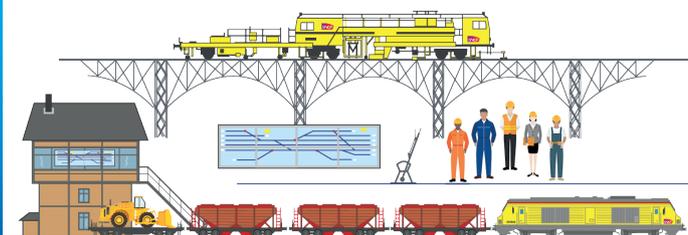
Qu'elle concerne nos collègues cheminots ou les salariés d'entreprises partenaires, la sécurité doit rester la priorité de l'entreprise. Elle ne doit en aucun cas être sacrifiée sur l'autel de la productivité, ou de l'efficacité.

Ensuite, sur le dossier présenté en séance relatif au projet de schéma directeur tertiaire IDF 2023 :

« Le troisième dossier, qui est de loin le plus important, concerne un nombre

conséquent d'agents. Ce ne sont pas loin de 600 agents de notre périmètre à qui vous allez imposer d'ici le mois de septembre des changements conséquents dans leur vie quotidienne. Comme la réforme des retraites qui va voler deux ans de vie à tous les Français, vous allez, à raison d'au moins quarante-cinq minutes par jour, priver chacun de ces agents de 100 heures de leur temps annuel. Le temps étant de l'argent, comment allez-vous compenser cela ?

Vous nous présentez, aujourd'hui, un dossier ficelé amenant à une dépersonnalisation du lieu de vie des agents et une réduction drastique de l'espace dévolu à chacun, tout cela sans analyse particulière des risques psycho-sociaux. Les élus de ce CSE ont donc demandé une expertise afin de mieux appréhender les futures conditions



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

de travail de nos collègues. Les élus vous alertent d'ores et déjà sur les conditions prévues à ce dossier qui ne sont pas bonnes. De nombreux facteurs de risque existent. La démotivation des agents en est un, avec comme corollaire la perte de productivité et un nombre accru de démissions. Nous le disons, les multiples déménagements et modifications des conditions de vie au travail sont néfastes

pour les agents.

C'est la raison pour laquelle nous demanderons aux agents - si cela est nécessaire - de s'opposer à ce dossier, comme nous appelons tous les agents à continuer de manifester leur opposition à cette réforme des retraites injuste et allant à l'encontre de l'avis de toutes les organisations syndicales et d'une grande majorité des salariés. »

Consultation sur le projet de schéma directeur tertiaire IDF 2023 et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) avec retour de la CSSCT extraordinaire du 27 février 2023

Le CSE des Directions Techniques de SNCF Réseau a désigné le cabinet SECAFI pour l'assister dans le cadre de cette consultation qui concerne 575 agents (+ 276 prestataires ainsi que 88 stagiaires et alternants) et ses impacts sur les conditions de travail.



Quelques-uns

des objectifs visés par SNCF Réseau :

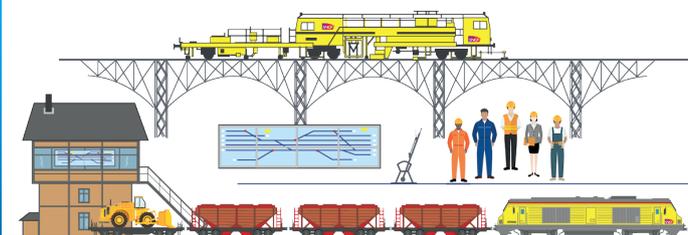
- Rationaliser la localisation des implantations pour plus de proximité entre les services ;
- Transformer les espaces en adéquation avec les nouveaux modes de travail (télétravail...) ;
- Optimiser les ressources en rationalisant l'occupation des espaces (- 37 % d'économies sur les charges locatives).

Cette expertise s'est déroulée en février et mars 2023 et fait émerger plusieurs points de vigilance sur lesquels rebondissent les élus UNSA-Ferroviaire.

Les élus UNSA-Ferroviaire soulignent des statistiques faussées, car fondées sur la totalité des agents,

toutes entités confondues, alors qu'elles devraient concerner uniquement le périmètre des Directions Techniques

Le référent CSSCT précise, encore une fois, que la médecine du travail et les médecins ne sont pas associés à la démarche comme le recommande le GRH0605.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Plusieurs problématiques restent sans réponse :

- Comment est vérifié le besoin des agents ?
- Quid des REX sur les collectifs de travail et l'impact Flex ?
- RPS (risques psycho-sociaux) non pris en compte lors de la mise en place des espaces dynamiques ;
- Temps de trajet allongés : 45 min en moyenne, voire beaucoup plus pour d'autres, sans oublier les dysfonctionnements liés au transport. Tous ces facteurs confondus peuvent allonger sensiblement la journée de travail ;
- D'une manière générale, l'évaluation des risques est vue à posteriori ;
- Rentabilité du projet mais moyens perfectibles : pas d'ergonome professionnel, certaines zones plus denses ...

Les économies réalisées ne sont malheureusement pas transférées à la qualité de vie au travail (QVT).

D'autres élus s'interrogent sur les nuisances sonores, l'impossibilité de modifier les codes des casiers, la ventilation des locaux, le nettoyage des espaces et, plus particulièrement, des moquettes, le sous-dimensionnement de l'offre de restauration... des questions pratico-pratiques qui ont pourtant tout leur sens pour les agents utilisateurs dans un contexte de délocalisation des espaces de travail de fait anxiogène.

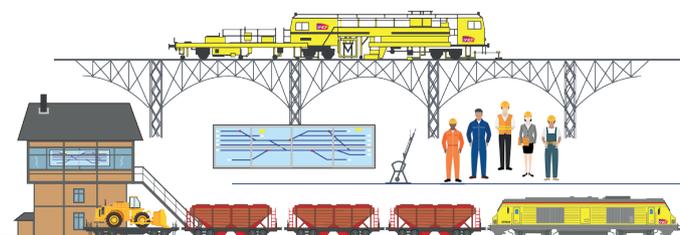
Denis CHICOIX, DG RH siège SNCF Réseau, et Joël LORIN, DG RH des Directions Techniques, apportent quelques réponses éclairantes. Néanmoins, d'autres sujets demeurent assez flous et imprécis, ainsi que certains sans réponse, d'où l'inquiétude des élus UNSA-Ferroviaire.

Toutes les organisations syndicales considèrent, à l'unanimité, que ce projet est mis en œuvre CONTRE l'avis de tous les élus, et le Secrétaire du CSE DT demande qu'il y ait une prise en compte des remarques des OS sur les améliorations à apporter.

Offres de reclassement suite à une inaptitude

Pour finir, les élus sont consultés sur les offres de reclassement pour donner suite à une inaptitude.

Les orientations de reclassement proposées soulèvent beaucoup de questions des élus, notamment la compatibilité des postes avec les conditions d'inaptitude de l'agent. Au vu du peu d'informations et de réponses apportées et de la délicatesse du sujet, l'abstention est votée à la majorité.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Adhérer à l'UNSA

Mes avantages

L'UNSA-Ferroviaire est plus qu'un syndicat.
Elle met à disposition de ses adhérentes et adhérents
plusieurs services : remises, assistance juridique, etc.
Découvrez-les dès à présent en cliquant sur chaque
bouton ou en scannant les QR Codes !



Mes réductions :
e-boutique, mutuelles, etc.



JE CLIQUE ICI



Mes informations
juridique en droit privé



JE CLIQUE ICI



Mon offre de
téléphonie mobile



JE CLIQUE ICI



Mes publications
pratiques (Zoom UNSA)



JE CLIQUE ICI



Laisser des professionnels
défendre mes intérêts



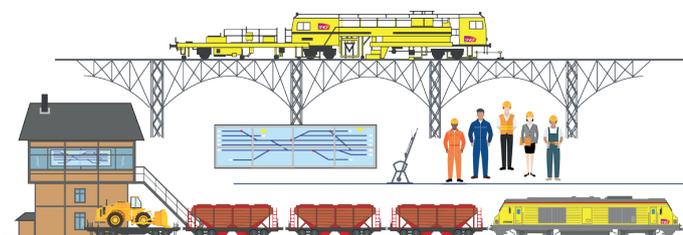
JE CLIQUE ICI



Services intégrés dans la
cotisation syndicale
(4 € / mois*)



J'ADHERE



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org